

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 485-11-U

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 485-11-U modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 485-U.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par courriel au [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 8 septembre 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 8 septembre 2025.

Donné à Carignan, ce 8 septembre 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière